

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER à 18H30****N°007/2023 - Participation du CCAS à un séjour jeunes accompagnés par le Pôle Pyramide**Membres en exercice : **11** - Présents : **6** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusés sans Pouvoir : **1**Absents : **1** - Votants : **9**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 23 FEVRIER, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 16 FEVRIER 2023**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Claude GERBEL, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER et Alain ROUSSEAU

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR

Madame Habiba BENLAKRI (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE)

Madame Marie-Françoise HEGOBURU (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

Madame Isabelle MESSINA (pouvoir donné à Dominique BERGONSO)

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

ETAIT ABSENT

Madame Aude JACQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **M. Jean-Philippe MINIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Vice-Président informe le Conseil d'Administration que le CCAS a été sollicité par l'association pôle Pyramide pour participer financièrement à l'organisation d'un séjour en Corse du 19 au 27 juillet 2023. Ce projet a été construit par 8 jeunes de la commune âgés de 12 à 15 ans en lien avec une animatrice du Pôle Pyramide et le centre social Mosaïque de Chalamont. Les objectifs de ce séjour sont de permettre à des jeunes, dont les familles n'ont pas les moyens de partir en vacances, de proposer des expériences favorisant l'expression et l'action citoyenne des jeunes, de permettre aux jeunes de prendre des décisions et d'être acteur de leur projet et ainsi de favoriser leur autonomie. Les jeunes prévoient notamment de réaliser une action solidaire en lien avec une association qui lutte pour la préservation des fonds marins

Le Vice-Président précise que la demande de financement porte d'une part sur la prise en charge du reste à charge pour deux jeunes dont la famille ne peut financièrement pas participer (320 €) et d'autre part sur une contribution qui permettrait d'équilibrer le budget du projet (maximum de 1 000€).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230223-007-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Publication : 06/03/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / mars 2023

Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président et après en avoir délibéré,
à 2 voix pour et 4 voix contre,

➤ **DECIDE** de ne pas prendre en charge le coût du voyage pour les deux jeunes.

à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de ne pas participer financièrement à l'organisation d'un séjour en Corse du 19 au 27 juillet, projet porté par 8 jeunes de la commune âgés de 12 à 15 ans en lien avec une animatrice du Pôle Pyramide et le centre social Mosaïque de Chalamont.

➤ **DONNE POUVOIR AU VICE-PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe MINIER

